

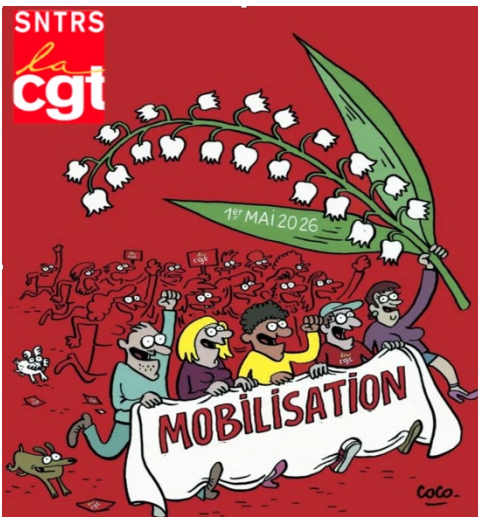
LE DRAME DU POUVOIR D'ACHAT DES SALARIÉ·ES DANS LA RECHERCHE !

La dégradation du pouvoir d'achat des fonctionnaires participe largement à la détérioration de l'attractivité de nos carrières, mais la situation devient proprement dramatique.

La situation internationale provoque la spéculation et la hausse des prix du carburants mais pas seulement. C'est toute l'économie qui est impactée, y compris les produits de première nécessité.

La seule chose qui ne bouge pas depuis des décennies ce sont nos salaires.

Pour les plus petites catégories, la situation est critique, avec des rémunérations parfois en dessous du Smic. Pour les retraité·es, les revalorisations symboliques des pensions sont insuffisantes. Mais pour vous qu'en est-il ? **RIEN !**



Simulateur du gel du point d'indice

Et si votre salaire avait suivi l'inflation depuis l'an 2000 ? L'érosion du pouvoir d'achat n'est pas récente et nous vous encourageons à **consulter ce simulateur** (<https://medias.cgt.fr/simfp/>) qui illustre le déficit de revalorisation du point d'indice par rapport à l'inflation.



PERTE DE POUVOIR D'ACHAT DE NOS SALAIRES

Les tableaux au verso pointent la perte du pouvoir d'achat calculée à partir des données INSEE publiées en décembre 2025, depuis le 1^{er} janvier 2000 par catégorie pour les échelons de fin de grade

Il faut AUGMENTER LE POINT D'INDICE pour rattraper la perte de pouvoir d'achat de 28,60% (pour l'indice de prix hors tabac)	Pour suivre l'évolution de l'inflation le point d'indice de la fonction publique devrait s'élever aujourd'hui à 6,331 €
--	--

La valeur du point depuis le 1er juillet 2023 = **4.922780 €**
Soit - 1,408 € par rapport à ce qu'il devrait être !

Évolution des prix		Évolution du point d'indice fonction publique
Hors tabac	Avec tabac	+ 15.94%
+ 49.10%	+ 53.00%	SEULEMENT POUR NOS SALAIRES !

Pétition « pouvoir d'achat et pour des mesures sociales et fiscales plus justes » !



Le SNTRS-CGT s'indigne de cette situation et vous encourage à participer à cette pétition pour exiger une baisse des taxes sur les carburants et une revalorisation de tous nos salaires : Lien pétition : <https://www.cgt.fr/petition/petition-salaires-carburants-isf-pour-des-mesures-sociales-et-fiscales-visitant-justice-et-efficacite> via ce Qr code



Le 1^{er} Mai mobilisons-nous !

			Grille catégorie C			Grille catégorie B		
			Adjoint Technique de la recherche			Technicien de la recherche		
	valeur du point d'indice	valeur du point d'indice s'il avait suivi l'inflation	Adjoint Technique AT (C1)	Adjoint Technique Principal de 2ème classe ATP2 (C2)	Adjoint Technique Principal de 1ère classe ATP1 (C3)	Technicien de classe normale TECN	Technicien de classe supérieure TECS	Technicien de classe exceptionnelle TECE
échelon de fin de grade			11ème	12ème	10ème	13ème	12ème	11ème
indice brut			432	486	558	597	638	707
indice majoré			387	425	478	508	539	592
salaire indiciaire brut	4.92 €		1 905 €	2 092 €	2 353 €	2 501 €	2 653 €	2 914 €
salaire indiciaire brut s'il avait suivi l'inflation		6.33 €	2 450 €	2 691 €	3 026 €	3 216 €	3 412 €	3 748 €
PERTE MENSUELLE ->			-545 €	-598 €	-673 €	-715 €	-759 €	-834 €

Grille catégorie A									
			Assistants Ingénieurs AI	Ingénieur d'études IE		Ingénieur de recherche IR			
	valeur du point d'indice actuelle	valeur du point d'indice s'il avait suivi l'inflation	Assistants ingénieurs AI	IECN	IEHC	IR	IR HC	IR HE-A	IRHE-B
échelon de fin de grade			16ème	14ème	12ème	10ème	4ème	5ème	échelon spécial
indice brut			761	821	1015	1027	1027	HEA3	HEB3
indice majoré			632	678	826	835	835	977	1072
salaire indiciaire brut	4.92 €		3 111 €	3 338 €	4 066 €	4 110 €	4 110 €	4 810 €	5 277€
salaire indiciaire brut s'il avait suivi l'inflation		6.33 €	4 001 €	4 292 €	5 229 €	5 285 €	5 285 €	6 185 €	6 786 €
PERTE MENSUELLE ->				-955 €	-1 163 €	-955 €	-1 163 €	-1 376 €	-1 509 €

Grille catégorie A													Grille catégorie A +	
			Chargé de recherche				Directeur de recherche de 2ème classe			Directeur de recherche de 1ère classe			Directeur de recherche de classe exceptionnelle	
	valeur du point d'indice	valeur du point d'indice s'il avait suivi l'inflation	CR	CRHC	CR HC	CR HC	DR2	DR2 (HEA)	DR2 (HEB)	DR1	DR1 (HEB)	DR1 (HEC)	DR CE (HED)	DR CE (HEe)
échelon de fin de grade			10ème	6ème	7ème	échelon exceptionnel	5ème	6ème	7ème	1er	2ème	3ème	1er	2ème
indice brut			1027	1027	HEA3	HEB3	1027	HEA3	HEB3	1027	HEB3	HEC3	HED3	HEE2
indice majoré			835	835	977	1072	835	977	1072	835	1072	1335	1284	1335
salaire indiciaire brut	4.92 €		4 110€	4 110€	4 810€	5 27€	4 110€	4 810€	5 277€	4 110€	5 277€	6 567€	6 321€	6 567€
salaire indiciaire brut s'il avait suivi l'inflation		6.33 €	5 285€	5 285€	6 185€	6 786 €	5 285 €	6 185 €	6 786 €	5 285 €	6 786 €	8 449€	8 129 €	8 449€
PERTE MENSUELLE ->			-955€	-1 163€	-1 376€	-1 509€	-955€	-1 376€	-1 509€	-955€	-1 509€	-1 882 €	-1 808€	-1882€